

MANDATÉ : Conseil de quartier de Montcalm

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2010-200

<p>1. Événement, date et lieu (11-06-14) Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/> Consultation RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/> Centre culture et environnement Frédéric-Back, 870, avenue De Salaberry, salle de répétition, 19 h</p>	<p>2. Origine Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet Modification à la réglementation de zonage relativement aux critères d'évaluation de certains usages conditionnels R.C.A.1V.Q. 34 – (règlement omnibus)</p>										
<p>4. Présences Membres avec droit de vote : Mmes Sunny Breuil, Françoise Lord, Lise Santerre, MM. Guy Boivin, Salim Haouari et Roger Poulin Membres sans droit de vote : Mme Anne Guérette, conseillère municipale et M. Yvon Bussièeres, conseiller municipal Personnes-ressources : Mme Lydia Toupin et M. André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou</p>												
<p>5. Information présentée Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Présentation du projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.1V.Q. 34. Présentation d'information relative à la présente consultation : demande d'opinion au conseil de quartier. La consultation dans le cadre de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> sera tenue par la présidente de l'arrondissement. La fiche synthèse de la demande de modification a été remise au public et aux membres du conseil de quartier.</p>												
<p>6. Recommandation spécifique du mandaté À l'unanimité, il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver les demandes de modification au Règlement de zonage R.C.A.1V.Q. 34, tel que présenté.</p>												
<p>7. Options soumises au vote</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1.	0	2.	6	Abstention	0	Total	0	<p>8. Description des options</p> <ol style="list-style-type: none"> Statu quo, c'est-à-dire refuser la demande Approuver les demandes de modification au Règlement de zonage R.C.A.1V.Q. 34, tel que présenté. 	
Option	Nombre de votes											
1.	0											
2.	6											
Abstention	0											
Total	0											
<p>9. Questions et commentaires du public Nombre de personnes présentes : 9 Nombre de commentaires : 2</p>												
<p>Questions : Impact des modifications : R Il s'agit d'éliminer l'article des services administratifs, car depuis l'harmonisation réglementaire il est intégré à la réglementation de zonage. Dans les autres cas, les modifications visent la clarté et la simplification. Le processus concernant l'évaluation d'un usage conditionnel demeure le même. Mise en oeuvre dans le quartier : R Pour le moment, les usages conditionnels ne s'appliquent à aucune zone du quartier. Une modification à la réglementation de zonage sera nécessaire pour les autoriser dans une zone. Commentaires : Aucun commentaire</p>												

MANDATÉ : Conseil de quartier de Montcalm

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2010-200

10. Questions et commentaires du mandaté

Questions et commentaires :

Aucune question, aucun commentaire

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire. À annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Lise Santerre
Présidente
Conseil de quartier de Montcalm

22 juin 2011

Préparé par



André Martel
Conseiller aux consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou